



Communiqué de presse

Thônex, le 30 mai 2023

Communiqué de presse du Conseil administratif suite au drame du dimanche 28 mai 2023

Le Conseil administratif de la Commune de Thônex est profondément choqué et condamne fermement l'acte ignoble survenu dans la nuit du dimanche 28 mai, qui a causé la mort d'un jeune homme de 18 ans. Il présente ses plus sincères condoléances à la famille de la victime, ainsi qu'à sa compagne.

Les autorités communales ont connaissance depuis plusieurs mois des agissements d'un groupe d'une quinzaine de jeunes identifiés et connus des services de l'ordre, ayant déjà commis des actes de violence dans le territoire de la Commune. Afin de renforcer le dispositif de sécurité suite à des événements survenus en février, elles ont œuvré activement sur divers plans, par des initiatives notamment au niveau de la sécurité, ou encore de la cohésion sociale. Ces dernières ont donné lieu à un renforcement des patrouilles pédestres, à une plus grande occupation du terrain dans les secteurs sensibles, ainsi qu'à des contrôles systématiques des groupes de jeunes. En outre, un travail de coordination avec la Police cantonale a été approfondi. Parallèlement, diverses mesures de prévention ont été prises par les acteurs sociaux de la Commune, telles qu'un élargissement des tournées de rues des travailleurs sociaux hors murs dans les zones problématiques, un élargissement des horaires de la Maison des Quartiers. Récemment, le Conseil administratif a pris la décision d'ouvrir un lieu d'accueil pour les jeunes, situé au cœur de Thônex, qui verra le jour en septembre de cette année. Il apparaît par conséquent que la Commune de Thônex a pris l'ensemble des mesures nécessaires liées à cette problématique dans le cadre de ses prérogatives.

Néanmoins, pour faire face à ce type de violences, elle ne peut agir que par des actions de prévention. Malgré l'ensemble des mesures prises, ce groupe de jeunes, connu des services communaux et cantonaux, ne se soumet pas au dispositif mis en place. Il apparaît donc que la situation n'est pas contenue et que le dispositif cantonal a atteint ses limites. Dans ce contexte, le Conseil administratif s'interroge sur la présence d'enfants mineurs dans l'espace public à cette heure tardive, relève l'absence de réponse sécuritaire au niveau cantonal, ainsi que la limite de l'action judiciaire permettant à un groupe de jeunes multirécidivistes de se trouver dans l'espace public malgré leurs antécédents connus.

Pascal Uehlinger
Conseiller administratif

Bruno da Silva
Maire

Marc Kilcher
Conseiller administratif

Contact :

Ville de Thônex

Julien Niklaus, Secrétaire général

022 869 39 00

j.niklaus@thonex.ch